

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **Mme GAUTIER** Denise, **M. LUPI** Robert, **M. LANDA** Jean-Claude, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme BRAYDA** Frédérique, **Mme NOEL** Régine, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique, **M. MICHEL** Robert, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. CRETE** Christophe, **M. CANEPARO** Francis, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BRUNO Laëtitia **procuration** à **Mme LEROY** Bénédicte,
Mme LUCIANI Yolande **procuration** à **M. VALENTIN** Pierre,
M. DONATI Bruno **procuration** à **M. OLIVIERI** Christophe,
Mme LAFAY Valérie **procuration** à **M. LUPI** Robert,
M. GONCALVES Florian **procuration** à **M. LANDA** Jean-Claude,
Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine **procuration** à **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU DE LA VILLE DE CUERS

CONSIDERANT que l'état des restes à réaliser 2025 est de 267 154,45 € en dépenses d'investissement et 12 718,50 € en recettes d'investissement, soit un solde de -254 435,95 €.

M. KAUPP – RAPPORTEUR, expose à l'assemblée l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« ... Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par la collectivité territoriale est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Entre la date limite de mandatement fixée au dernier alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice »

Il est précisé à l'assemblée que le compte financier unique prévisionnel de l'exercice 2025 fait ressortir les résultats suivants :

- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : **1 055 301.76 €**
- Un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de : **155 907,14 €**
- Un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de : **410 343.09 €**

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, et au cas où il reste du disponible, celui-ci est librement affecté par l'organe délibérant, soit en report à nouveau pour en incorporer une partie dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour améliorer le financement de la section d'investissement.

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de 410 343.09 €, il est proposé d'affecter les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 soit un excédent de 1 055 301.76 € de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : 644 958.67 €
- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 410 343.09 €

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. CHABLE, Mme AMBROGIO,
Mme LEGOND, M. CANEPARO, M. CRETE, Mme CORNET),**

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget du service de l'eau selon l'état ci-joint.

D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **644 958.67€**
- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : **410 343.09€**

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,


Frédérique WOZNIAK

Le Maire,




Bernard MOUTTET

MAIRIE DE CUERS
PLACE GENERAL MAGNAN
83390 CUERS

MAIRIE DE CUERS - EAU - 2025

Reprise anticipée des résultats 2025 EAU

Résultats de fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	305 778,62 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	749 523,14 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	1 055 301,76 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	-155 907,14 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement N (R-D)	-254 435,95 €
F. Excédent de financement Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	= D + E 410 343,09 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G - Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	410 343,09 €
H - Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	644 958,67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

M. le Trésorier

Marc Olivier VINCENT

Marc VINCENT
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

M. le Maire

Bernard MOUTTET



Budget : SERVICE DE L'EAU

Section : INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER - RECETTES

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	NATURE TIERS	SOLDE ENG.	HT/TTIC	GESTION	SERV	ANTENNE
EA23-00011P	REALISATION SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE - COURRIER ATTRIBUTIF DU 20/07/2023 - MONTANT REAJUSTER TVX MOINS IMPORTANTS	13111	AGENCE DE L'EAU	12 718,50 HT	DST	EAU	EAU
TOTAL				12 718,50 HT			

Le Maire,
Bernard MOUTTET



Budget : SERVICE DE L'EAU

Section : INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG.	HT/TTTC	GESTION.	SERV	ANTENNE
EA25001501P	BUREAU DE CONTROLE RESSERVOIR DE LA FOUX - Mission de contrôle technique. Réservoir de la Fo	2031	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	3 625,65	HT	DST	EAU	EAU
EA25001901P	REHABILITATION DU RESERVOIR DE LA FOUX : MISSION Phase 1 : préparation et création du planning	2031	PROJET AMO	9 960,00	HT	DST	EAU	EAU
EA25001701P	MISSION DE COORDINATION SPS MISSION DE COORDINATION SPS	2031	SOCOTEC CONSTRUCTION	1 271,80	HT	DST	EAU	EAU
EA25001801P	INTERVENTION CANALISATION DE LA FOUX POSTE 1 : SECURISATION DEMONTAGE CANALISATION (2 T	21531	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	11 087,00	HT	DST	EAU	EAU
EA25001802P	INTERVENTION CANALISATION DE LA FOUX CONSTITUTION ET REMISE D'UN DOSSIER DES OUVRAGES E	21531	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	159,00	HT	DST	EAU	EAU
EA25000601P	TRAVAUX RESERVOIR DE LA FOUX CREATION D'UNE NOUVELLE TELESURVEILLANCE AVEC REGU	2154	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	19 262,00	HT	DST	EAU	EAU
EA25000801P	TRAVAUX RESERVOIR LA FOUX MISE EN PLACE D'UN TABLEAU HTA	2154	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE	49 139,00	HT	DST	EAU	EAU
ST25-00348P	REHABILITATION RESERVOIR N° 1 DE LA FOUX	2154	ETANDEX	166 350,00	HT	DST	EAU	EAU
ST25-00371P	TVA SOUS-TRAITANT STC REHAB RESERVOIR FOUX	2154	ETANDEX	0,00	HT	DST	EAU	EAU
ST25-00370P	SOUSTRAITANT STC TX RESERVOIR FOUX ETANDEX	2154	SOCIETE TERRASSEMENT GRAUROISE S	6 300,00	HT	DST	EAU	EAU
TOTAL				267 154,45	HT			

M. Le Maire

Bernard MOUTTET

